

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE)

Désigné secrétaire de séance : Mme Charlène MARIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	4	19	19	0	0

DEL2023-024 - Marchés publics : Construction d'une salle de sport et de loisirs - Avenant n°01 au lot n°12 – Revêtements de sols souples

VU le Code de la Commande Publique entrée en vigueur le 1er avril 2019 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2017, donnant accord pour le lancement d'un projet de construction d'une halle de sports et loisirs dans le chemin de la Gaudinière ;

VU la délibération du Conseil municipal du 09 décembre 2020 validant le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une halle de sports et loisirs ;

Par courriel en date du 15 mars 2023, la SARL DECO POSE (14, boulevard Mourain du Patis 85300 CHALLANS), titulaire du marché pour le lot n°12 – *Revêtements de sols souples*, informe le maître d'ouvrage d'une modification du montant des travaux.

Le montant initial pour ce lot était estimé à 5 400,00 € HT. Celui-ci est modifié afin de permettre la fourniture et la pose d'une bande podotactile par clous en inox sur l'escalier extérieur.

Ainsi, pour le présent avenant, la hausse prévue est la suivante :

Avenant n°01+ **1 006,40 € HT**

Suite à cette modification, le montant du marché s'élèverait désormais à 6 406,40 € HT.

VU le nouvel avenant transmis en mairie d'un montant de **1 006,40 € HT**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **VALIDE l'avenant n°01** avec la société **DECO POSE** pour un montant en plus-value de **1 006,40 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer **l'avenant n°01** avec la société **DECO POSE** et le devis annexé ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 19/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19/04/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Charlène MARIE

marie-